

**SI VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME
D'EXPLOITATION OU D'ABUS SEXUELS
(EAS), SIGNALEZ-LE !**

NOUS SOUHAITONS VOUS ÉCOUTER

Les signalements d'exploitation et d'abus sexuels sont pris très au sérieux. Nous mènerons une enquête indépendante et confidentielle et prendrons des mesures pour empêcher que cela ne se reproduise

- ▶ Vous pouvez signaler un EAS, vous serez écouté.e et il sera donné suite à votre signalement
- ▶ Quand vous déciderez de nous le signaler, votre sécurité sera toujours notre principale priorité
- ▶ La personne à qui vous parlerez sera en mesure de vous aider et de vous conseiller avec tout le soutien nécessaire
- ▶ Des enquêtes indépendantes seront menées et des mesures seront prises à l'encontre de la personne accusée, si elle est jugée coupable



LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT POUR LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES

sont tenues de se conformer en permanence
aux

RÈGLES DE CONDUITE LES PLUS STRICTES

dans leur vie personnelle et professionnelle

L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS

au détriment d'un bénéficiaire des services
des organisations humanitaires
(y compris les demandeurs d'asile et les
réfugiés)

NE SERONT PAS TOLÉRÉS

N'OUBLIEZ PAS QUE

**L'EXPLOITATION ET LES
ABUS SEXUELS QUE VOUS
AVEZ SUBIS**

NE SONT PAS VOTRE FAUTE !

Avec le soutien de



**IL N'EST PERMIS À
PERSONNE TRAVAILLANT
POUR LES ORGANISATIONS
HUMANITAIRES DE VOUS
DEMANDER OU DE VOUS
FORCER À VOUS LIVRER À
DES FAVEURS OU DES
RAPPORTS SEXUELS !**



EN QUOI CONSISTENT L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS ?

« L'exploitation sexuelle » est le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue de tirer un avantage pécuniaire, social ou politique des personnes concernées.

Est un abus sexuel toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi un abus sexuel.

TOUT ACTE D'EXPLOITATION OU D'ABUS SEXUEL

commis par le personnel d'une organisation humanitaire est une faute grave et peut donner lieu à des sanctions disciplinaires et à la résiliation du contrat.



Ces comportements sont interdits :

- ▶ Tous les rapports sexuels avec des enfants (de moins de 18 ans), qu'il y ait eu ou non consentement
- ▶ L'offre d'argent, d'un emploi, de biens ou services en échange de rapports sexuels
- ▶ L'offre d'assistance et services en échange de rapports sexuels
- ▶ Tout rapport sexuel obtenu par la contrainte, la force ou la menace

VOUS-MÊME (OU L'UNE DE VOS CONNAISSANCES) :

- **Vous avez été contraint par un membre du personnel d'une organisation humanitaire ou il vous a demandé de vous livrer à des rapports sexuels ou à toute action de nature sexuelle en échange d'assistance, de nourriture, d'un abri, d'argent ou de tout autre type de soutien ?**
- **Vous avez été contraint par un membre du personnel d'une organisation humanitaire à avoir à des rapports sexuels ou tout autre acte de nature sexuelle ?**
- **Vous avez été menacé par un membre du personnel d'une organisation humanitaire afin d'avoir des rapports sexuels ou tout autre acte de nature sexuelle ?**
- **Vous connaissez une personne de moins de 18 ans, ou vous êtes cette personne, à qui un membre du personnel d'une organisation humanitaire a demandé des rapports sexuels, quels qu'ils soient ?**



COMMENT ADRESSER UN SIGNALEMENT ?



Vous avez le droit de faire un signalement en personne, de façon anonyme, ou pour le compte de quelqu'un d'autre



Le signalement d'un incident NE vous empêchera pas de bénéficier d'une assistance et du soutien et n'interrompra pas un service en cours.



Vous pouvez contacter n'importe quelle organisation de confiance pour évoquer un problème, indépendamment du lieu où l'incident s'est produit



Vous pouvez choisir de vous adresser à une personne de confiance pour l'informer que vous voulez signaler un acte répréhensible et souhaitez être contacté.e par un expert pour donner suite à votre demande



Vous pouvez utiliser la ligne téléphonique spéciale



Vous pouvez envoyer un signalement à un bureau en charge de ce type de problèmes

VOUS TROUVEREZ ICI QUELQUES CONTACTS UTILES :

UNHCR: <https://help.unhcr.org/italy/report/>

CONSORZIO COMMUNITAS:

<https://www.consorziocommunitas.it/psea/>

Appelez le : +39 335 1554213

Envoyez un courriel à :

psea@consorziocommunitas.it